

*Compte rendu de la
CAP des Contrôleurs du Travail
29 Novembre 2007*

DÉCLARATION PRÉALABLE

Nous sommes réunis aujourd'hui principalement pour traiter les demandes de mutations et pour désigner un représentant des contrôleurs du travail au CNIT.

Les contrôleurs du travail se posent beaucoup de questions sur l'avenir de leurs missions.

SUR LE CHAMP TRAVAIL

➤ **TENTATIVE DE MODIFICATION DU STATUT DU CORPS DES
CONTROLEURS DU TRAVAIL**

Très récemment, le gouvernement a tenté – dans la plus grande discrétion et sans concertation préalable – de modifier les statuts respectifs des inspecteurs et contrôleurs du travail par un projet de décret « balai » visant plusieurs corps de la fonction publique d'état. L'objectif affiché était d'affecter certains de ces agents au nouveau ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement (IMINIDCO). Les dispositions introduites par ce décret auraient eu pour conséquence de permettre l'utilisation des IT et CT pour des tâches fondamentalement étrangères à leur mission essentielle de protection de tous les salariés. Les agents de contrôles de l'inspection du travail n'ont pas vocation à combattre le « travail illégal des étrangers » ni de contrôler le respect des règles du droit au séjour des salariés étrangers.

Une intersyndicale CFDT, CGT, FO, SNU, SUD et UNSA s'est rapidement constituée dès la connaissance de ce projet par une lettre au ministre, une pétition aux agents et un communiqué de presse. Elle a été reçue par Xavier Bertrand le 12 novembre dernier et lui a demandé le retrait du projet de décret.

Nous avons obtenu gain de cause, les articles concernant les modifications statutaires des IT et CT ont été retirés.

C'est une grande victoire pour les organisations syndicales et les agents. Elle confirme le statut particulier et l'indépendance des corps de l'inspection du travail. Mais nous restons vigilants et agissons contre toute nouvelle tentative de détournement de nos missions et de démantèlement de notre ministère.

➤ PROJETS DES OBJECTIFS REGIONAUX DANS LE CADRE DU BOP 111

Les BOP 111 sont actuellement finalisés et présentés aux agents pour 2008.

Dans un trop grand nombre de régions, faute d'un travail de concertation avec les agents de contrôle dans leur élaboration, les BOP sont un sujet de zizanie alors qu'ils devaient donner un cadre aux relations entre les agents de contrôle et leur hiérarchie.

Nous dénonçons aujourd'hui l'absence de consigne et de contrôle quant à l'utilisation des objectifs. Par certaines directions de services déconcentrés, ils sont souvent utilisés comme moyens de pression (subordination des remboursements de frais de déplacements à l'atteinte des objectifs, à la saisie d'activité sous CAP SITERE). Loin de rejeter le principe des objectifs assumés collectivement et expliqués, loin de refuser le principe prévu par la convention OIT n°81 (art. 19, 20 et 21) de rendre compte de l'activité conduite par l'inspection du travail, le SYNTEF- CFDT est scandalisé que certaines conduites de l'encadrement discrédite cette démarche alors que d'autres équipes savent parfaitement communiquer et faire partager des BOP concertés, valorisés mais laissés à leur place d'outils de travail en commun.

Les contrôleurs du travail en section d'inspection sont des éléments essentiels pour le travail de terrain. Ils ont besoin d'appui, de soutien et de reconnaissance, pas de suspicion. Il faut que les moyens supplémentaires du PMDIT, notamment en contrôleurs permettent une meilleure répartition des charges de travail afin d'être plus présents dans les entreprises, en particulier dans les plus petites, dans l'intérêt des salariés.

SUR LE CHAMP EMPLOI

Les contrôleurs, comme la plupart des agents affectés sur ce champ, ont encore vu évoluer leurs missions cette année au gré des transferts de missions ou en fonction des moyens alloués aux services déconcentrés. Dernière évolution, celle liée au transfert de la gestion de l'ACCRES vers l'URSSAF le 1^{er} décembre qui n'a donné lieu à instructions que le 20 novembre dernier et encore avec uniquement des projets d'arrêté et de circulaire. Mais rien sur le devenir des agents, principalement des contrôleurs et des secrétaires. C'est cela la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans nos ministères de tutelle ! Et demain, qu'en sera t'il du suivi de la recherche d'emploi après la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC ? Silence radio ! Et ce n'est pas rassurant.

FRAIS DE FORMATION INITIALE DES CONTROLEURS STAGIAIRES

L'application par l'INTEFP des nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du 27 décembre 2006, conduit la nouvelle promotion de contrôleurs du travail à se retrouver dans une situation financière inacceptable.

En effet ils effectuent leur formation en alternance : des sessions de formation de 2 semaines à 1 mois, en CIF (le plus souvent géographiquement très éloignés de leur lieu de résidence), alternent avec des périodes d'insertion professionnelle dans leur future affectation. Pendant les sessions de formation ils sont logés à l'hôtel (pas d'avance de frais), et perçoivent une indemnisation pour leurs frais de restauration. Leurs frais de transport entre leur résidence et le lieu de formation sont pris en charge par l'INTEFP.

Or cette année, l'INTEFP a annoncé aux stagiaires que :

- leurs frais de transport ne seraient pris en charge qu'à hauteur d'un aller/retour par session complète de formation ;
- leurs indemnités journalières pour frais de repas seraient dégressive et passeraient de 28,20 à 18,80 € par jour à compter du 9^{ème} jour de formation.
- Enfin, leurs frais ne seraient remboursés qu'à terme échu, c'est-à-dire qu'ils devraient faire l'avance du coût de leurs repas pendant un mois. Il n'est pas précisé si les agios demandés par leur banque seront pris en charge par l'INTEFP !! Cette manière de procéder est en contradiction avec l'article 17 de l'arrêté du 27 décembre 2006 qui prévoit une avance de 75% des remboursements sur simple demande de l'agent.

Cette situation est intolérable Le SYNTEF CFDT a demandé au ministre d'intervenir rapidement auprès de l'INTEFP afin que des dispositions favorables aux stagiaires soient rapidement prises.

Il semble qu'à ce jour, certaines améliorations de prises en charges aient été annoncées par l'INTEFP, elles restent cependant insuffisantes et ne sont pas garanties faute de validation par le contrôleur financier.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL AU CNIT

Les élus se sont réunis à huis clos au début de la séance pour désigner le représentant du corps des contrôleurs du travail au Conseil National de l'Inspection du Travail.

Les organisations syndicales CFDT, SNU et SUD ont proposé chacune un représentant.

Les élus ont procédé à un vote :

Les syndicats SUD et CGT ont voté pour Éric VERHAEGHE (SUD) avec 4 voix,

La CFDT a voté pour Claude COMBET avec 1 voix,

Le SNU a voté pour Luc BÉAL RAINALDY avec 1 voix,

et FO s'est abstenu avec 1 voix.

Éric VERHAEGHE a donc été proposé au DAGEMO pour siéger au CNIT.

MUTATIONS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDAF ALLIER			Non Pourvu	1
DDTEFP ALLIER			Non Pourvu	1
DDTEFP ALPES MARITIMES	QUINIOU Emmanuel	DR HAUTE NORMANDIE		2
DDTEFP BOUCHES DU RHONE	LELIEVRE Franck	DD ISERE		2
DDTEFP CHARENTES	RODRIGUEZ Mickael GOS Jean-François	DD Yvelines DD PARIS		1
DDAF CHER			Non Pourvu	1
DDTEFP EURE ET LOIRE			Non Pourvu	1
DDTEFP CORSE DU SUD			Non Pourvu	1
DRTEFP CORSE			Non Pourvu	1
SUBDI GARD LOZERE	SABATIER Jean-Michel	SUBDI VAUCLUSE		1
CIF TOULOUSE			Poste retiré	2
DDTEFP HERAULT	ALMARCHA Karine	DD HAUT RHIN		3
DRTEFP HERAULT	TEK PENG Khéma	DT REUNION		3
DRTEFP BRETAGNE	CAMARD-GABREAUX Sylviane	INTEFP		5
DDTEFP ISERE	NIESIEWICZ Françoise	DDTEFP RHONE		1
DDTEFP LANDES	GOMES DA CUNHA José l	DD CREUSE		6
DDTEFP LOIRE ET CHER				1
DDTEFP LOIRE	BARBAZZA Dominique	DD LOIR ET CHER		1
DDTEFP LOIRET	ROCETTI Céline BERNIER martine	DD PARIS SUBDI LOIRET		5
DDAF LOT	MOREAU Véronique	DD LOT		1
DDTEFP MAINE ET MOIRE	LANCO Julien	DRTEFP PARIS		2
DDAF MANCHE	DEGUINES Jacqueline	DDAF ORNE	AU 01/02/08	1
DDTEFP MARNE			A pourvoir en interne	1
DDTEFP MAYENNE	FAUCHEUX Hélène	DD ILLE ET VILAINE		1
DDTEFP MEURTHE ET MOSELLE			Non Pourvu	0
SUBDI MOSELLE MEUSE			Non Pourvu	0
DDTEFP NORD LILLE	TACHEAU Sylvia	DD SEINE ST DENIS		6
DDTEFP NORD PAS DE CALAIS			Non Pourvu	3
DDAF OISE	LANDRIN Patricia	DDAF VAL DOISE		1
DDTEFP PAS DE CALAIS	KASPERCZYK David	DR NORD PAS DE CALAIS		3
DDAF PYRENEES ATLANTIQUE	FAUSTIN Aline WAEGHEMACKER Dominique	DD GIRONDE SUBDI LANDES		3
DDTEFP PYRENEES ATLANTIQUE	HUE-BELAID Christine AGUIRRE Martine	DD PARIS DDAF PA		9

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
SUBDI BAS RHIN	BOMPART Armelle	DD BAS RHIN		2
DDAF HAUT RHIN	LECOQ Marjorie	DD COTE D OR		1
DDTEFP HAUT RHIN			Non Pourvu	1
DDTEFP RHONE	MADET laetitia	DD HAUT DE SEINE		1
INTEFP			Poste retiré	
DDTEFP SAVOIE	CHAPEL martine	DD HAUTE SAVOIE		2
DDAF PARIS			Non Pourvu	1
DDTEFP DE PARIS	DELOCHE Damien DAUTREY Nadège NOTO Marcelle SURIEU Julien	DD SEINE ST D DD VAL DE MAR DD VAL DE MAR DR IDF		8
DDTEFP SEINE MARITIME	DIEU Corinne	DR HAUTE NORMANDIE		1
DDTEFP SEINE ET MARNE	LOISET Stéphane MICHEL Jean-louis	DD PARIS DR IDF		2
SUBDI SEINE ET MARNE			Poste retiré	1
DDTEFP TARN	PIEL Catherine	DR MIDI PY		1
DDTEFP VAUCLUSE	GARCIA Manuella	DD CORREZE		1
DDTEFP VIENNE	BLANCKE Brigitte	DR POITOU CH.		2
DDTEFP HTE VIENNE	VALADE Joëlle	SUBDI CREUSE		2
SUBDI CREUSE	GRANGEAUD Jacqueline	DD HTE VIENNE		2
SUBDI HT DE SEINE	GUILLOU Laurence	SUBDI 78		1
DDTEFP HAUT DE SEINE			Non Pourvu	1
SUBDI ROISSY			Non Pourvu	1
DDTEFP VAL DE MARNE			Non Pourvu	1
DDTEFP VAL D OISE			Non Pourvu	1
SUBDI VAL DOISE			Non Pourvu	2
DTEFP GUADELOUPE	DIDON Maurice	SUBDI MARTINIQUE		9
DTEFP GUYANE	QUIROS Pierre	DDAF ARIEGE		3
DTEFP REUNION	BERNADO Dominique	DD HERAULT		3

DÉTACHEMENTS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
DRTEFP Bourgogne (21)	POULAIN Christine	France Télécom	
DDTEFP des Ardennes (08)	BERTRAND Robin	France Télécom	
DDTEFP du Jura (39)	ACERBIS Christelle	France Télécom	
DDTEFP de Paris (75)	GOUT Philippe CHAPEY Monique GOVIGNON Anne VANDENBERGHE- ANKOUR Coralie MORY Philippe	France Télécom	
DDTEFP des Hauts-de-Seine (92)	TOP François BRIAND Eric	France Télécom	
DDTEFP du Val d'Oise (95)	COUPÉ Bessy HOUARD Guilaine JAMI Pierre JUBAULT Serge	France Télécom La Poste	
DRTEFP de Haute-Normandie (76)	LABOULAIS Joël VANELLE Jean-Philippe	France Télécom	
DDTEFP de l'Eure (27)	GOUIN Laurence MASSALY Daniel	France Télécom	
DDTEFP de la Seine-Maritime (76)	TEINTURIER Richard	France Télécom	
DDTEFP du Maine-et-Loire (49)	PRIEUR Dominique RAIMBAULT Florence	France Télécom	
DDTEFP de l'Isère (38)	BENABDALLAH Aziza MALTER Murielle	Ministère de la Justice La Poste	
DDTEFP de la Savoie(73)	MERCIER DUBOCAGE Stéphane	La Poste	
DDTEFP des Alpes maritimes (06)	BONIFAY Patrick	France Télécom	

INTÉGRATIONS

Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
BAUCHET Françoise	DDTEFP des Yvelines (78)	
BAY Isabelle	DDTEFP des Yvelines (78)	
BOURCIER Chantal	DDTEFP de l'Aube	
DUBARD Maryannick	Bureau du Cabinet	
DUPRE Nadine	DDTEFP du Cher	
LELEU Françoise	DDTEFP de l'Aisne	
ADOLLE Antoinette	DRTEFP Ile-de-France	
ALBANESE Yolande	DDTEFP des Hauts-de-Seine	
BANCE Michel	DRTEFP Haute-Normandie (76)	
DEUBEL Florence	DRTEFP Ile-de-France	
EPREMIAN Catherine	DRTEFP Ile-de-France	
GENTY Eric	DDTEFP de la Nièvre	
GIEN Jacqueline	DDTEFP de Saône-et-Loire	
GROLLEAU Brigitte	DDTEFP du Loir-et-Cher	
KRASINSKI Patrick	DTEFP Guyane	
LECOMTE Nathalie	DRTEFP Ile-de-France	
LEMOR Agnès	DDTEFP de la Seine-et-Marne	
MARCILHAC Olivier	DRTEFP Ile-de-France	
MICHELIN Stéphane	DRTEFP Centre	
MONDET Christian	DDTEFP du Calvados	
NICOLAS Thierry	DRTEFP Franche-Comté	
PICCININ Pierre-Yves	DDTEFP du Val d'Oise	
PISSEMBON Olivier	DDTEFP du Val d'Oise	
PUECH Francis	DDTEFP de l'Aube	
TREGARO Viviane	DDTEFP du Val-de-Marne	
VIRAMOUTTOU Jean-Louis	DRTEFP Ile-de-France	

PROLONGATION DE STAGE

Nous avons examiné une demande de prolongation de stage de 3 mois.
À l'unanimité les organisations syndicales ont voté contre la prolongation.

RECOURS NOTATION

6 recours ont été soumis à la CAP. A l'examen de certains motifs évoqués nous avons constaté une carence d'information des agents sur les nouvelles procédures de notation.

Le DAGEMO nous a rappelé que les recours concernant la marge dévolution (0,25 ou 0,50) qui octroie une réduction d'ancienneté ne sont pas recevables.

Seuls les recours portant sur des modifications d'appréciation peuvent être examinés en CAP.

Il a également précisé que l'attribution des 0,25 ou 0,50 doivent se faire par rotation, ceci afin de permettre aux agents de bénéficier à tour de rôle d'une réduction d'ancienneté.

Concernant les quotas, ils sont calculés au niveau régional et non par site.

Enfin il est envisagé de supprimer la notation, et d'attribuer les réductions d'ancienneté à l'issue des entretiens d'évaluation.

LA PROCHAINE CAP EST PRÉVUE LE 6 MARS 2008

[Pour Accéder au BLOG du SYNTEF-CFDT](#)
[Vous pouvez cliquer ICI](#)

Les élus CFDT :

DEVELLIS Jeannine - 04.91.15.12.70 - Mèl : devellis.jeanine@dr-paca.travail.gouv.fr
DIVAY Jean Marc- 06.29.82.82.67 - Mèl : dd-49.cfdt@dd-49.travail.gouv.fr

Pour toutes précisions ou informations complémentaire
Merci de nous transmettre un mèl



JE DÉSIRE ADHÉRER À LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

À retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS
Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19
Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr